

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Ardian France SA » du contrôle conjoint de la société « Diot Siaci TopCo »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** « Ardian France SA » ;
- **La cible :** « Diot Siaci TopCo ».

Nature de l'opération :

- Acquisition du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Marché de la distribution des produits d'assurance.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 07 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 25 juillet 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle conjoint par la société « Ardian France SA » de la société « Diot Siaci TopCo » (avec ses filiales).

Dans le cadre de la transaction proposée, Ardian acquerra la participation du régime de retraite Ontario Teachers' Pension Plan Board et celles d'autres actionnaires minoritaires, établissant ainsi un contrôle conjoint du Groupe Diot Siaci avec le Groupe Burrus.

« Ardian France SA » est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 20 Place Vendôme 75001 Paris et est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882. « Ardian France SA » est une société indépendante de gestion d'investissements privés.

« Diot Siaci TopCo » est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé au 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris et est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 899 130 116. Il s'agit de l'actuelle holding de tête du Groupe Diot Siaci, actif dans le domaine du conseil et de la distribution d'assurances au Maroc.

« Groupe Burrus » est un groupe indépendant, contrôlé par M. Christian Burrus, opérant sur les marchés de la distribution d'assurances au travers de sa participation dans Diot Siaci, de la production d'assurance, de la technologie financière, ainsi que de la gestion financière et des services de conseil.

Fait à Rabat, le 18 juillet 2025